



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 120301

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intérêt que présenterait le développement et la coordination des « groupes de pression » francophiles et « pro-français » dans les parlements étrangers. En effet, l'existence de ces structures, à l'image des « French Cancans » au Sénat et à la Chambre des représentants aux États-Unis, se sont révélées très utiles dans certaines nations pour mieux illustrer et expliquer la politique internationale française sur certains dossiers sensibles. L'activité de ces groupes d'amitié avec la France ne semble pas toujours coordonnée avec leurs homologues dans notre pays. Cette pratique approximative ne permet donc pas toujours de rationaliser utilement l'activité de ces groupes de pression, en faveur de la France, à l'étranger. Dans les années qui viennent, notamment pour les prochaines législatives 2007-2012, il pourrait s'avérer particulièrement utile que le Quai d'Orsay puisse piloter une double coordination ; tout d'abord pour transmettre un message mensuel prioritaire à ces groupes de pression francophiles dans les parlements étrangers ; d'autre part, pour suivre le travail régulier des différents groupes d'amitié correspondants de ces pays, afin de mieux définir une ligne politique directrice unique et plus efficace. Il lui demande donc s'il compte mener à bien ces suggestions aptes à contribuer au rayonnement de notre pays dans les Parlements étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120301

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2544